



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

<u>Date de la convocation :</u> 17 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars à dix heures trente minutes,
<u>Date d'affichage :</u> 17 mars 2026	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<u>Etaient présents :</u> Karine KAUFFMANN, Eric LAURENT, Aurélie AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot MIRA, Gaël DELIENS-MADRE, Jean-Michel JAMET, Laurence LELARGE, conseillers municipaux
	<u>Etaient absents :</u> Cécile CURIEL (pouvoir donné à Angéline MOYET)
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Lancelot MIRA

Délibération N° 2026-03

III - FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme Karine KAUFFMANN, élue Maire, prend la présidence de la séance du Conseil municipal.

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit un effectif maximum pour Médan de 4 adjoints.

Il est proposé de créer 3 postes d'adjoints au maire.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-2 et L.2122-2-1,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune, classée dans la strate de 500 à 1499 habitants, un effectif maximum de 4 adjoints,

Mairie de Médan



Après en avoir délibéré à la majorité (Abstention L. LELARGE, J-M. JAMET)

DECIDE d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 23 mars 2026

Le Maire,

Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 23/03/2026

Et par publication le : 23/03/2026

Médan

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Boissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

